

BILAN ACTIF

		Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
		brute	amort. & dépréc.	nette			
Capital souscrit non appelé (I)							
Frais d'établissement							
Immobilisations incorporelles							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences,		1 871,20	1 871,20				
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immob. incorp. en cours, av. acptes							
Immobilisations corporelles					4,35		8,31
Terrains							
Constructions							
Inst. techniques, matériel et outillages ...		21 923,98	9 608,16	12 315,82		670,78	
Autres immobilisations corporelles		135 210,87	65 088,11	70 122,76		153 766,77	
Immob. corp. en cours, av. acptes							
Immobilisations financières					0,28		0,28
Participations							
Créances rattachées à des particip.							
Titres immobilisés de l'act. de portef.							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		5 220,00		5 220,00		5 220,00	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (II)		164 226,05	76 567,47	87 658,58	4,63	159 657,55	8,59
Stocks et en-cours					10,19		7,02
Mat. premières, autres approv.		192 278,84		192 278,84		130 352,10	
En-cours de production		799,50		799,50			
Produits finis							
Marchandises							
Avances et acomptes versés /cdes							
Créances (2)					32,76		37,11
Clients		559 049,74		559 049,74		574 642,82	
Clients douteux, litigieux						13 007,09	
Clients Factures à établir		19 839,60		19 839,60		57 217,30	
Personnel et comptes rattachés		150,00		150,00		1 183,65	
Créances fiscales et sociales		41 040,92		41 040,92		41 634,40	
Autres créances						42,49	
Débiteurs divers		350,40		350,40		1 806,26	
Charges constatées d'avance		2 898,52		2 898,52		8 256,62	
Capital souscrit appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Actions propres							
Autres titres							
Instr. financiers à terme, jetons dét.							
Disponibilités		989 833,32		989 833,32	52,26	870 249,28	46,84
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)		1 806 240,84		1 806 240,84	95,37	1 698 392,01	91,41
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement emprunts (V)							
Écart de conversion diff. éval. - Actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		1 970 466,89	76 567,47	1 893 899,42	100	1 858 049,56	100
(2) Dont à moins d'un an		623 329,18					

BILAN PASSIF

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Capital (dont versé : 15 000,00)	15 000,00	0,79	15 000,00	0,81
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		36,91		37,62
Réserve légale	1 500,00		1 500,00	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	697 516,33		697 516,33	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	327 351,87	17,28	330 582,68	17,79
Subventions d'investissement	8 337,41	0,44		
Provisions réglementées				
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (I)	1 049 705,61	55,43	1 044 599,01	56,22
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	88 751,20	4,69	125 930,68	6,78
Emprunts et dettes financières diverses			309,70	0,02
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	349 522,36	18,46	319 096,58	17,17
Fournisseurs, factures non parvenues	146 777,22	7,75	91 057,51	4,90
Groupe et associés			335,30	0,02
Dettes fiscales et sociales	180 861,40	9,55	167 635,78	9,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	10 949,02	0,58	43 735,35	2,35
Produits constatés d'avance	67 332,61	3,56	65 349,65	3,52
TOTAL DES DETTES (1) (III)	844 193,81	44,57	813 450,55	43,78
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	1 893 899,42	100	1 858 049,56	100

(1) Dont à moins d'un an

794 747,00

ANNEXES COMPTABLES

Annexes comptables

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 893 899,42 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 327 351,87 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

La SAS Holding BA2I a acquis 100% des actions de la SAS A.S.F au 24 juillet 2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

Traitement des participations et autres titres

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Détermination des stocks

Les stocks sont déterminés selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Traitement de l'exclusion du coût de la sous-activité et des intérêts dans la valorisation des stocks

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition des stocks ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des stocks, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

TABEAU DES IMMOBILISATIONS

		V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
			suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles		1 871,20		
TOTAL		1 871,20		
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		7 914,82		14 009,16
Installations générales, agencements et aménagements divers		11 372,36		3 502,00
Matériel de transport		243 330,30		408,51
Matériel de bureau, informatique & mobilier		4 400,46		17 815,63
TOTAL		267 017,94		35 735,30
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières		5 220,00		
TOTAL		5 220,00		
TOTAL GENERAL		274 109,14		35 735,30
	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			1 871,20	
TOTAL			1 871,20	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.			21 923,98	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			14 874,36	
Matériel de transport		145 618,39	98 120,42	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			22 216,09	
TOTAL		145 618,39	157 134,85	
Immobilisations financières				
Prêts et autres immobilisations financières			5 220,00	
TOTAL			5 220,00	
TOTAL GENERAL		145 618,39	164 226,05	

ETAT DES AMORTISSEMENTS**TABLEAU DES AMORTISSEMENTS**

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles			1 871,20			1 871,20
TOTAL			1 871,20			1 871,20
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			7 244,04	2 364,12		9 608,16
Inst. générales, agencts divers			7 691,70	769,35		8 461,05
Matériel de transport			93 943,85	31 733,48	73 186,45	52 490,88
Matériel de bureau, informatique			3 700,80	435,38		4 136,18
TOTAL			112 580,39	35 302,33	73 186,45	74 696,27
TOTAL GENERAL			114 451,59	35 302,33	73 186,45	76 567,47

A.S.F
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : Module N°2, Zone d'Activités du Parc,
76770 MALAUNAY
481 702 652 RCS ROUEN

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 327 351,87 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	327 351,87 euros
A titre de dividende global à l'Associée Unique Soit 216,67 euros par action	325 000,00 euros
Le solde	2 351,87 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 699 868,20 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juin 2026.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 325 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :
144 000 euros, soit 96,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 72 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 72 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2023 :
300 000 euros, soit 200,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 150 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :
330 582,68 euros, soit 220,39 euros par titre



dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 165 291,34 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 165 291,34 euros

Certifié conforme

La Présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by several loops and a final vertical stroke.